

N° 26

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour  
1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

ARMÉES

Section Air.

Par M. Jacques MÉNARD,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Daniel Benoist, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Edgar Faure, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Etienne Le Sassiér-Boisauné, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Henri Parisot, Jean Peridier, le général Ernest Petit, Paul Ribeyre, François Schleiter, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexes 36 et 37),  
1121 (I, tomes 1<sup>er</sup> et 2 ; II, tome 2) et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 40) (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget qui vous est soumis est la continuation de la première loi de programme votée en 1960 ; il couvre de plus les premiers objectifs de la deuxième loi de programme que le Gouvernement vient de déposer. Il eût donc été logique, avant d'entreprendre l'examen du budget 1965, de soumettre à la discussion du Parlement l'ensemble des dispositions nouvelles sur lesquelles reposera notre politique de défense de 1965 à 1970.

\*  
\* \*

Comme chaque année le Rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées s'abstiendra de procéder à un examen approfondi des chiffres contenus dans le projet de budget de la section Air ; il apparaît au contraire que sa mission est de dégager les idées générales et sans doute aussi d'insister sur certains points particuliers liés à l'évolution de la technique.

PREMIERE PARTIE

I. — Chiffres globaux du budget de la Section Air.

Le tableau ci-dessous indique les crédits votés en 1964 et ceux prévus pour 1965 (en millions de francs) :

	A. P.			C. P.		
	1964.	1965.	Différences.	1964.	1965.	Différences.
Titre III.....	200	210	+ 10	2.069,7	2.156,1	+ 86,4
Titre V.....	3.042,9	2.924,6	— 118,3	2.238,3	2.499,8	+ 261,5
Totaux .....	3.242,9	3.134,6	— 108,3	4.308	4.655,9	+ 347,9

En pourcentage, le budget de la Section Air se présente de la façon suivante, *par rapport au budget global des Armées* :

	ARMEES	AIR	POURCENTAGE	P. M.	
				Pourcentage 1964.	Pourcentage 1963.
A. P.....	10.870,6	3.134,6	29	25	27
C. P.....	20.804,8	4.655,9	22	22	22

Chacun des titres III et V *par rapport au budget global de la Section Air* :

	Pour mémoire.	
	Pourcentage 1964.	Pourcentage 1963.
Titre III = 46 %..... (Budget Air.)	48	50
Titre V = 54 %..... (Budget Air.)	52	50

La part relative des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'équipement est en baisse constante ; ce pourcentage était de 57 % en 1961, il ne sera plus que de 46 % en 1965.

## II. — Titre III.

L'augmentation des crédits par rapport à 1964 est de 87 millions en valeur nominale et de 4 % en valeur relative mais il convient de noter que le plafond de 2.156 millions fixé à l'Armée de l'Air est très insuffisant pour couvrir les mesures acquises ainsi que les mesures nouvelles qui s'imposaient sur les chapitres « Carburants » et « Entretien des matériels ». Afin de rester dans les limites de la dotation globale impartie du budget des Armées, la section Air a dû opérer, au bénéfice du titre V, des compressions très sévères sur les crédits de personnel.

— Les crédits de paiement prévus pour la section Air en 1965 se ventilent ainsi :

CATEGORIES DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1964.	MESURES acquises.	CREDITS prévus pour 1965.
<i>TITRE III. — Dépenses ordinaires.</i>			
Personnel (rémunérations, entretien, charges sociales) .....	1.444,5	+ 120,4	1.472
Carburants .....	288	»	334
Entretien des matériels.....	201	— 9,5	217,5
Entretien du domaine.....	39	»	36,6
Divers (instruction, loyers, transports, fonctionnement, téléphone.....)	96,5	»	95,9
<b>Total .....</b>	<b>2.069</b>	<b>+ 111</b>	<b>2.156</b>

### a) Personnel.

Les effectifs de la Section Air qui étaient de 140.000 hommes en 1962 étaient tombés à 127.000 en 1963 puis à 124.000 en 1964 ; par nécessité d'économies, ils seront de 111.286 en 1965, soit en diminution d'environ 10 % par rapport aux effectifs de l'année

budgetaire en cours. Les réductions opérées par catégories de personnels sont précisées dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIES DE PERSONNELS	REDUCTIONS opérées.
Officiers .....	534
Sous-officiers .....	1.448
Personnel féminin.....	150
Hommes de troupe A. D. L.....	2.001
Soldats P. D. L.....	8.036
Total .....	12.169

Une réduction d'effectifs aussi massive et aussi rapide est inquiétante, car elle intervient au moment même où l'Armée de l'Air a le plus grand besoin d'un personnel nombreux, d'une très haute technicité, pour faire face aux problèmes nouveaux, difficiles et complexes de mise sur pied et de mise en œuvre de la force nucléaire stratégique de la première génération.

L'Armée de l'Air va donc devoir apporter de profonds remaniements à son organisation et à ses conditions de fonctionnement.

Il est envisagé à cet effet :

— des mesures de regroupement territorial des unités dont la dispersion actuelle, malgré ses avantages sur le plan opérationnel, ne peut être maintenue ;

— l'allégement des forces d'Outre-Mer qui aura pour conséquence une réduction d'effectifs de 1.900 hommes environ ;

— des mesures tendant dans tous les domaines à réduire au minimum le montant des effectifs indisponibles,

il sera indispensable, en particulier, pour tenir compte du déficit inévitable en personnel instruit, de réexaminer les problèmes de l'instruction des réserves, des incorporations, de l'instruction du contingent, des stages de perfectionnement et de qualification pour officiers et sous-officiers.

Votre Rapporteur enregistre avec satisfaction dans le projet de budget un certain nombre de mesures en faveur des personnels ; ces mesures, qu'il avait réclamées l'année dernière, suppri-

meront certaines injustices et limiteront l'hémorragie en spécialistes d'active tentés par le secteur civil ; il s'agit :

a) De l'amélioration des primes de rengagement qui seront alignées au milieu de l'exercice budgétaire sur celles déjà accordées aux sous-officiers de l'Armée de Terre ;

b) De l'institution d'une prime d'alerte opérationnelle destinée à compenser les servitudes imposées aux personnels des unités de combat et des stations de détection astreints à l'alerte permanente ;

c) De l'aménagement de la pyramide jusqu'ici très défavorable des personnels féminins des catégories, afin de leur assurer un avancement normal, comparable à celui des autres armées.

Votre Rapporteur terminera cet exposé en évoquant, comme l'année dernière, le grave problème du logement.

Le rythme actuel des constructions de logements et de casernements ne saurait être maintenu sans porter atteinte au moral et à la valeur du personnel.

Des solutions sont à découvrir d'urgence.

#### b) *Les carburants.*

Notons avant tout les consommations moyennes horaires d'un certain nombre d'avions en service :

F 84 F.....	2.300	litres-heure.
Mystère IV A.....	2.400	—
SMB 2.....	2.800	—
Mirage III C et E.....	3.400	—
Vautour.....	4.000	—
Mirage IV.....	8.000	—
C 135 F.....	7.000	—

Les crédits de carburants dépassent de 46 millions ceux votés en 1964. Cet accroissement devrait permettre de ne pas descendre au-dessous du niveau d'entraînement aérien de 1964 et de faire face aux besoins supplémentaires des forces stratégiques (Mirage IV et C 135) et des premiers escadrons de Mirages III E, tous appareils très gros consommateurs de carburant.

c) *Entretien immobilier.*

En 1965, les crédits d'entretien du domaine immobilier devront encore, comme par le passé, être réservés aux postes prioritaires.

Il est permis cependant d'espérer qu'ultérieurement une diminution de l' « emprise air » permettra de réduire l'écart existant entre les crédits ouverts et ceux qui seraient nécessaires pour assurer les besoins minima d'entretien de l'ensemble des installations immobilières de l'air.

III. — **Titre V.**

a) *Considération générales.*

Le montant des autorisations de programme s'élève à 2.924 millions soit une diminution de 3,8 % par rapport au budget de 1964, tandis que les crédits de paiement sont en augmentation de 262 millions. Il apparaît que le titre V ne laissera que des possibilités limitée pour le lancement d'opérations nouvelles car la poursuite des opérations lancées au cours du premier plan (mise au point de la première génération de la force nucléaire stratégique, Mirage IV) absorbera la majorité des crédits de paiement. Pour ne pas dépasser le plafond du titre, la Section Air sera vraisemblablement conduite à rechercher l'étalement de certaines opérations anciennes et à réduire la cadence de lancement d'opérations du deuxième plan.

CATEGORIES DE DEPENSES	1964	1965
<b>TITRE V. — Dépenses en capital.</b>		
Etudes et prototypes.....	503,5	529,5
Investissements techniques et industriels.....	110	104
Matériel du commissariat.....	50	55,5
Armement et munitions.....	100	140
Matériels au sol.....	45	59,5
Matériels « Télécommunications ».....	277,5	304,5
Matériels aériens.....	1.007	1.148,5
Infrastructure .....	245	158,5
<b>Total titre V.....</b>	<b>2.238</b>	<b>2.500</b>

Les crédits d'études sont insuffisants et ne permettent pas les études de pointe : avion à géométrie variable, vitesses hyper-soniques.

Les autorisations de programme nouvelles ne comportent que :

(En millions de francs.)

Ajustement des programmes en cours.....	141,8
Transall .....	290
Mirage III E.....	360
Mirage III B.....	86
Avion à décollage vertical.....	150
Achat d'un Mystère XX.....	7,5
Exportation (art. 29 de la loi n° 57-1324 du 28 décembre 1957).....	50
Aléas techniques.....	60
Rechanges .....	517

Il convient d'ajouter des autorisations de programme et des crédits de paiement inscrits au budget des sections Forces terrestres et Marine pour des commandes portant sur les matériels suivants : hélicoptères, Super-Frelon, patrouilleur Atlantic, Crusader.

La question du volume des rechanges à prévoir pour des matériels, plus particulièrement pour des matériels aériens, constitue, pour la Section Air, une grave préoccupation.

Au même titre que les carburants, les rechanges constituent un goulot d'étranglement de l'activité aérienne et il faudrait être en mesure d'adapter le plus exactement possible ces deux éléments à l'activité prévisible dans les années à venir.

Or un certain nombre de facteurs contribuent à rendre très difficile l'adaptation des commandes de rechanges aux besoins à satisfaire, en particulier :

— *les délais de réalisation* des commandes qui sont de l'ordre de deux ans ; si bien qu'elles sont parfois livrées à un moment où le besoin se trouve modifié par rapport aux évaluations initiales ;

— *les incertitudes dans l'évaluation des besoins*, spécialement pour les matériels nouveaux, pour lesquels fait défaut l'expérience des taux de consommation enregistrés en service en unité.

L'influence de ces facteurs sur les possibilités de la Section Air dans ce domaine est encore aggravée :

- par le coût de plus en plus élevé des matériels évolués ;
- par l'accroissement des taux de consommation pour des appareils qui travaillent la majeure partie du temps à la limite de leurs possibilités.

Les crédits réservés aux rechanges en 1964 et 1965 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE/ARTICLE	53-71/2 Matériels « Telec ».	53-72/2 Matériels aériens.	TOTAL
1964 .....	35	405	440
1965 .....	33	517	550

Les crédits prévus pour 1965 sont donc en augmentation de 25 % par rapport à 1964. Etant donné l'accroissement des coûts de maintenance il est à prévoir que le montant des crédits à consacrer aux rechanges devra faire chaque année l'objet d'un réexamen approfondi, qui se traduira certainement par des demandes de revalorisations sensibles de ces crédits.

b) *Programme en cours.*

*Mirage III.* — Le projet de budget 1965 prévoit la commande d'une nouvelle tranche, en principe 40 Mirage III E et 10 Mirage III B.

La cadence de livraison est de 4 avions par mois.

*Mirage IV.* — 62 appareils sont commandés, 8 sont livrés.

Le projet de budget 1965 prévoit une remise à niveau des autorisations de programme ainsi qu'un complément de crédits pour les contre-mesures électroniques.

*Mirage III V.* — 2 prototypes de cet appareil voleront en 1965.

L'appareil est équipé d'un moteur dérivé du IV F 30 dont la post-combustion sera développée par la S. N. E. C. M. A.

*Transall.* — 50 appareils pour la France, 110 pour l'Allemagne. 290 millions sont inscrits au projet de budget.

Les 6 premiers appareils seront livrés à la fin de cette année.

*Bréguet 941.* — Le Ministre des Armées a renoncé, faute de crédits de paiement, à commander ce matériel, aussi le financement de cet appareil est-il envisagé au titre de l'article V de la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative 1963.

*Bréguet Atlantic.* — 20 appareils pour la France, 20 pour l'Allemagne.

La livraison en série devrait commencer dans le courant de l'année 1965.

*Super-Frelon.* — 18 appareils pour la marine et 5 pour la Section Commune.

La livraison en série commencerait fin 1965.

*Missiles.* — Les programmes des missiles Nord-Aviation AS 30 (engin air-sol) et Matra A 530 (engin air-air) se déroulent normalement.

### Conclusion.

La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat présente les observations suivantes :

1° Ce budget est un budget charnière entre la première loi de programme qui se termine fin 1964 et la deuxième loi de programme qui débute en 1965 et qui n'a pas encore été examinée par le Parlement ;

2° La diminution des effectifs deviendrait inquiétante si elle était maintenue en 1966 et les années suivantes, c'est-à-dire au moment où nous aurons le plus besoin de personnel nombreux et d'une haute technicité, pour l'avion stratégique et son environnement et pour préparer la mise en place des engins S. S. B. S. (1) ;

3° Il faut faire les mêmes réserves que l'an passé concernant l'insuffisance des crédits pour les carburants avec l'arrivée de nouveaux matériels gros consommateurs et pour les rechanges. Il ne faut pas descendre au-dessous d'un niveau minimum d'entraînement compatible avec la sécurité ;

4° Nous devons déplorer la grave insuffisance des crédits d'études qui actuellement ne permettent pas d'effectuer les recherches d'avant-garde (géométrie variable, avion Mach 3), ce qui risque de nous handicaper très sérieusement dans les années à venir ;

5° Enfin, il convient de souligner la nécessité d'assurer un plan de charge suffisant à notre industrie aéronautique.

Sous réserve de ces observations dont certaines sont très importantes pour l'avenir, votre Commission vous propose d'adopter sans modification les crédits de la Section Air du budget des Armées.

---

(1) « Sol-Sol-Balistique-Stratégique ».